

RESERVATION GRANDE SALLE – BUVETTE – CUISINE

LOCAUX
SANS FUMEE



Genre de manifestation

- ☐ Conférence
☐ Assemblée
☐ Autre

- ☐ Concert
☐ Mariage

Nom de la société

Nom de la personne responsable tél./natel :

Adresse

Date de la manifestation 201... de h. à h. Nombre de personnes

Salle(s) désirée(s)

Location grande salle fr. 300.-

Location buvette grande salle fr. 100.-

Utilisation de la cuisine fr. 100.- OUI NON

Utilisation de la vaisselle 100 couverts fr. 50.- OUI NON

Utilisation de la vaisselle 200 couverts fr. 100.- OUI NON

Utilisation du matériel de cuisine OUI NON

Utilisation des verres à vin blanc : rouge :

Utilisation de la sonorisation OUI NON

(uniquement pour la grande salle)

Utilisation de l'éclairage de scène OUI NON

(uniquement pour la grande salle)

Demande autorisation de parage le long
de la route du Vignoble à Police Riviera OUI NON

En cas d'utilisation de la cuisine, la personne responsable doit prendre contact 2 à 3 jours avant la manifestation avec M. Philippe Berger, concierge (079 240 94 87).

Le matériel de cuisine doit être rendu propre, comme trouvé à votre arrivée.

Les tables doivent impérativement être protégées par du papier ou du plastique.

La remise en place du matériel, tables, chaises, sera effectuée par l'utilisateur.

Le lendemain de l'utilisation, un inventaire du matériel sera effectué par M. Berger. Tout dégât sera facturé à la personne responsable.

Les locaux doivent être rendus en ordre et nettoyés. En cas de non respect de cette clause, un montant de fr. 50.-/l'heure sera facturé à l'utilisateur.

Pour la sonorisation et l'éclairage de scène, la personne responsable est priée de prendre contact avec M. Jean-Pierre Bonzon (tél. privé 021 921 11 56 ou email : jpbonzon@bluewin.ch) au moins une semaine à l'avance.

Sécurité – la manifestation en question se déroulera sous l'entière responsabilité de l'organisateur qui prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de chacun, notamment en ce qui concerne le parage des véhicules et la sécurité des piétons.

Sécurité incendie – en cas de manifestation importante, la personne responsable est priée de prendre contact avec le SDIS Riviera (tél : 021 966 84 60) au moins deux semaines à l'avance.

L'heure de police est fixée à 23h30 les lundi, mardi, mercredi, jeudi et dimanche et à 24h00 les vendredi et samedi.

CLE – NE PAS OUBLIER DE VENIR CHERCHER LA CLE AVANT UTILISATION, AUPRES DE LA BOURSE COMMUNALE, PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX.

Date :

Signature :

Un exemplaire doit être retourné au Greffe municipal, 1803 Chardonne